

Communiqué de presse du 12 juillet 2023

Baignade aux Ballastières :

Ouverture de la surveillance pour la saison 2023

La Communauté de Communes Rahin et Chérumont propriétaire du site de la Base de Plein Air des Ballastières informe le public de l'ouverture de la surveillance de baignade à compter du samedi 15 juillet 2023.

Cette ouverture tardive est due à l'absence de surveillant disponible au 1^{er} juillet, situation inédite pour le site des Ballastières provoquée par un recrutement insuffisant de surveillants de baignade pour cette période estivale. Cela se ressent au niveau national.

La baignade est autorisée du samedi 15 juillet 2023 au jeudi 31 août 2023, pendant les horaires de surveillance indiqués au poste de secours, si les signaux sont hissés sur le mât et uniquement à l'intérieur de la zone délimitée par des bouées flottantes, sur l'étang du Breuil. L'accès à la plage et à la zone de baignade est gratuit et libre d'accès uniquement aux piétons.

Hors des zones et des périodes ainsi définies, les baignades et activités nautiques sont pratiquées aux risques et périls des intéressés conformément à l'article L 2213-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la police spéciale des baignades.

La Communauté de Communes demande aux usagers de tenir compte du règlement de baignade affiché sur le site pour la sécurité de tous.



Plan du site sur l'étang du Breuil